



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 24 Février 2016

Date de la convocation 16 Février 2016	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - FONTES
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIE Sophie, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENUEVTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme GREGOIRE Arielle à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.BARDEAU Francis à Mme MALMON Sylvie, Mme GUERIN Audrey à Mme BOUISSON Mylène, M.ALEIX Bertrand à M.VALENTINI Gérald, M.GASC Georges à M.BRUN Olivier, M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,</p>

Objet : Syndicat mixte de gestion du Salagou – Modification des statuts.

Monsieur COSTE informe les membres du Conseil communautaire que par délibération du 17 décembre 2015, le syndicat mixte de gestion du Salagou a décidé une modification de ses statuts, portant notamment sur les dispositions suivantes :

- Le syndicat prend la dénomination de « *syndicat mixte de gestion du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze* » (Article 1^{er} – Constitution et dénomination du syndicat),
- L'Opération Grand Site et son périmètre sont définis au sein de l'article 3 - Périmètre de l'Opération Grand Site,
- La répartition des sièges au sein du Comité syndical s'effectue comme suit (Article 7) :
 - Département : 9 sièges,
 - Communauté de communes du Clermontais : 5 sièges,
 - Communauté de communes du Grand Orb : 2 sièges,
 - Communauté de communes du Lodévois – Larzac : 2 sièges.
- Le nombre de vice-présidents est fixé par le Comité syndical (article 9).

- Il est ajouté à l'article 10.2 – Règles de répartition (du budget), le paragraphe suivant : « *Le syndicat mixte ne disposant pas de ressources propres, les membres versent 25% de leur participation statutaire au budget (dépenses administratives et actions), dès que le budget du syndicat est voté. Ce versement intervient avant le 31 janvier de l'année (n), il est effectué par les membres AVANT que leur propre budget ne soit voté. Les 75% restants sont versés après le vote de leur Budget Primitif* ».

Le projet de statuts modifiés est annexé au présent rapport. Il est soumis à l'approbation dans les mêmes termes de toutes les assemblées délibérantes des membres du syndicat mixte.

Il convient de se prononcer sur cette modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Salagou.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré.

A LA MAJORITE

APPROUVE la modification des statuts du syndicat mixte de gestion du Salagou telle que présentée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160226-2016-02-24-16-DE
Date de télétransmission : 29/02/2016
Date de réception préfecture : 29/02/2016